Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 20 (1884-1885)

Heft: 91

Artikel: Rapport annuel de la Commission des blocs erratiques : année 1883 à 1884

Autor: Golliez, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260140

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport annuel de la Commission des blocs erratiques.

Année 1883 à 1884.

Il y a un an que la commission se réunissait à Lausanne pour se reformer; dès lors l'activité de ses membres n'a pas été très considérable, mais a produit cependant quelques résultats dont nous voulons prendre note.

La question du bloc dit *Pierre à Baulet*, situé sur la commune de Baulmes, au pâturage de la Côtelette, sur le flanc du Suchet, est près d'être terminée. Chargé moi-même de cette affaire, je me suis rendu plusieurs fois auprès des autorités de Baulmes qui se sont montrées très accueillantes à cet égard, notamment M. le syndic.

Invité dans le courant de mars 1884 à présenter une demande écrite aux autorités de cette commune, une lettre fut envoyée le 8 mars, lettre dans laquelle la valeur scientifique du bloc était signalée et où l'on engageait la municipalité à conserver par un acte authentique et valable ce précieux monument, d'abord parce que c'est un des plus gros blocs du Jura vaudois, puis parce que c'est, en tout cas, le plus gros, à cette altitude, dans tout le Jura suisse. Il mesure 15^m de longueur, 10^m de largeur et 10^m de hauteur et se trouve à la cote 1257^m.

La municipalité, très bienveillante, préavisa au conseil communal pour qu'il soit passé un acte authentique, destiné à préserver le bloc de toute destruction. Le conseil communal nomma une commission pour examiner le préavis et celle-ci proposa de décider que le bloc serait conservé et ne pourrait être utilisé que pour un cas d'une urgence absolue. « Ceci veut dire, m'écrivait M. le syndic, que cet erratique ne court aucun risque pour longtemps, vu que nous possédons une grande quantité de granits, qu'il s'en dépense fort peu pour les besoins de la localité et qu'il y a défense d'en sortir. »

Tel est l'état de la question; il nous reste à espérer que jamais la nécessité d'utiliser ce bloc ne se présentera.

Divers autres blocs ont été signalés.

M. Curchod-Verdeil annonce, pour mémoire, un erratique, intéressant par sa forme, dans la forêt de Vernand-dessus, entre Romanel et Cheseaux. C'est une pyramide élancée d'environ 5^{m} de haut, s'élevant au milieu d'une forêt toute plate, sur un sol dépourvu de pierres. On l'appelle *Pierre à Combeau.* La forêt appartenant à la commune de Lausanne, l'existence de ce bloc n'est aucunement menacée.

M. Bertholet, inspecteur-forestier à Morges, envoie deux croquis de blocs qu'il juge intéressants, l'un par sa position élevée, l'autre par ses dimensions.

Bloc n° 1, dit *Pierre à la Cible,* forêt communale de Mont-la-Ville, cote 1035^{m}, granit dont la base mesure 12^{m},20, 5^{m},30, 9^{m} et 6^{m},50; hauteur 5^{m},20 au-dessus du sol.

Bloc n° 2, forêt du petit Chardevaz, appartenant à la commune de l'Isle, 1100^{m} d'altitude. Granit de 7^{m} de long, 1^{m},50 de large au-dessus et 3^{m},30 au bas; hauteur 3^{m} au-dessus du sol.

Il est très intéressant, en effet, de trouver qu'à Mont-la-Ville et à l'Isle le grand glacier avait encore une altitude aussi considérable. Ces blocs appartiennent, sans doute, à la grande zone supérieure des protogines qui prend depuis le Mont-Aubert, Bullet, la Côtelette, etc.

Enfin, M. Curchod-Verdeil a annoncé qu'ayant changé de poste, il désirerait être remplacé par son successeur, M. Bourgeois, d'Yverdon.

Telles sont les remarques que la commission croit avoir à faire sur l'année écoulée.

Le rapporteur: H. GOLLIEZ, prof.